

222C2495
FR0000065484-FS0901

17 novembre 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LECTRA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2022, la société de droit américain de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (251 Little Falls Drive, c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 novembre 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 1 887 218 actions LECTRA représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LECTRA sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* » »).

² Sur la base d'un capital composé de 37 784 973 actions représentant 37 988 622 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.